

Procès-verbal de la séance du conseil municipal extraordinaire

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le Mardi 15 Juillet 2025 à 18h32

Etaient présents : BERTEAUX Liliane, BIERI Patrice, CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, PORTE Georges, et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : GUICHON Julie ayant donné procuration à DÉsirANT Françoise, MAURY Édith ayant donné procuration à DEFORGE Marc, MEXIQUE Bruno ayant donné procuration à BIERI Patrice, MOLINIER Denis ayant donné procuration à PORTE Georges, ROUSSEAU Catherine ayant donné procuration à BERTEAUX Liliane et PERRIN Céline ayant donné procuration à STEPHAN Murielle.

Secrétaire de séance : STEPHAN Murielle

Approbation des PV des séances précédentes

Le PV du 12 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le PV du 02 Juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Avis enquête publique centrale photovoltaïque Écury-sur-Coole

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique pour le projet du parc photovoltaïque s'est terminée le 27 juin 2025. Le commissaire enquêteur a fait parvenir son rapport à la DDT qui doit faire son retour au plus tard le 08 septembre 2025.

La prochaine étape est l'accord du permis de construire par Monsieur le Préfet.

Messieurs Bieri et Porte souhaitent avoir le rapport du commissaire enquêteur. Monsieur Frapart le transmet par mail à tous les membres du conseil lors de la réunion.

Après délibération, le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Avis enquête publique parc éolien Villers-le-Château

Monsieur le Maire informe les élus que la commune de Villers-le-Château envisage l'implantation de 6 éoliennes et de 2 postes de livraison. Une enquête publique a débuté le jeudi 5 juin 2025. Le rayon de l'enquête publique étant de 6 km autour du site, une partie du territoire de la commune se trouve dans ce périmètre. Le conseil municipal doit donc émettre un avis sur ce projet au plus tard 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Après étude du projet et après délibération, le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Avis enquête publique station de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques Saint-Pierre Mont Choisy

Monsieur le Maire informe les élus que la commune de Saint-Pierre envisage l'implantation d'une unité d'alimentation éolienne de la station de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques (2 éoliennes et 1 poste de livraison). Une enquête publique a débuté le jeudi 5 juin 2025. Le rayon de l'enquête publique étant de 6 km autour du site, une partie du territoire de la commune se trouve dans ce périmètre. Le conseil municipal doit donc émettre un avis sur ce projet au plus tard 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Après étude du projet et après délibération, le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DM2

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à l'annulation d'une DP (déclaration préalable de travaux) de 2021, et pour laquelle la commune a touché une taxe d'aménagement d'un montant de 266.75€ en 2023, les services de l'état demandent le remboursement de ce trop perçu. Cette dépense étant imprévue, aucune somme n'a été budgétisée à l'article 10226 en section Dépenses d'investissement. La facture a été reçue fin juin et doit être payée au plus tard le 15 août, il convient donc de faire une DM.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité la DM suivante :

Article 2135 : -266.75€

Article 10226 : + 266.75€

CFU (Compte Financier Unique)

Monsieur le Maire explique aux élus qu'un nouveau document financier : Le Compte Financier Unique (CFU) sera obligatoire à partir de 2027 sur l'exercice 2026. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur (mairie) et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Nous pouvons dès cette année opter pour le CFU sur les comptes 2025. Madame Lainé souhaite anticiper ce changement dès 2026 sur l'exercice 2025. Pour les modalités de passage au CFU, il suffit d'en informer le comptable par écrit (courrier, courriel).

Après concertation, le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses**Recensement de la population 2026**

La commune doit faire le recensement de la population à partir du 15 janvier au 14 février 2026, aussi nous devons trouver un agent recenseur.

Une information sera faite et distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune pour appel à candidature avec les modalités, type de contrat, durée dès que la commune recevra plus d'informations.

Point Eglise

Tous les membres du conseil ont été destinataires du compte rendu de la réunion sur place du samedi matin. L'affiche et l'invitation sont présentées. Une rencontre entre Monsieur Frapart et Madame Rousseaux est prévue cette semaine pour finaliser l'invitation.

Transformateur EDF

Suite à la dépose du transformateur sur la place de la mairie, il est demandé de toute urgence une rencontre avec EDF.

Toit Sacristie

Suite au reportage avec photos du nettoyage du toit, Messieurs Bieri et Porte demandent que les employés puissent passer un produit anti mousse sur le toit nettoyé.

Le problème d'un échafaudage se pose, par mesure de sécurité, ainsi que l'achat d'une grande lance. ?

Monsieur Bieri suggère de faire un appel d'offre pour une entreprise afin de nettoyer tous les toits. Cette entreprise pourrait intervenir durant les travaux de réfection.

Un cahier des charges est à faire, un appel au volontaire est fait. Une commission travaux est à prévoir.

Travaux 3 rue de nuisement

Un groupe de travail a eu lieu, il y a 8 mois et depuis plus rien. Monsieur Bieri proposera plusieurs dates afin de réunir les membres qui le souhaitent, sur place, afin de réfléchir sur le devenir du bâtiment.

Monsieur Porte demande que le conseil soit informé des suites données aux courriers, interpellations, reçus en mairie.

Madame Stephan distribue un courrier des employés à tous les membres du conseil présents.

Ce même courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres des absents. Certains élus semblent surpris de ce courrier et ne comprennent pas cette démarche.

Séance levée à 20H30.

